

Évolution de la carte des enseignements de spécialité

Instruction du 26/09/2024 relative à l'évolution de la carte des enseignements de spécialité

Division des établissements
Bureau de l'offre de formation

Affaire suivie par : bureau de l'offre de formation
Tél : 01 57 02 64 50
Mél : ce.dos@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex

Texte adressé à mesdames et messieurs les proviseurs de lycée, mesdames et messieurs les proviseurs de lycée professionnel

S/c de mesdames les inspectrices d'académie - directrices académiques des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Annexe :

- *Projet d'ouverture de l'enseignement de spécialité EPPCS*

Les demandes d'évolution de la carte des enseignements de spécialité (ouverture / fermeture) sont à saisir par les chefs d'établissement au moyen de l'enquête accessible par le lien ci-dessous :

<https://portail-creteil.colibris.education.gouv.fr/evolution-de-loffre-de-formation-rentree/>

Ce questionnaire doit être complété pour le **18 octobre 2024** au plus tard.

Pour les demandes d'ouverture de l'enseignement de spécialité éducation physique, pratiques et culture sportives (EPPCS), veuillez compléter – en plus du questionnaire – le document joint.

Si vous n'envisagez pas d'évolution, il n'est pas nécessaire de renseigner cette enquête.

Nous vous rappelons que toute augmentation du nombre d'enseignements de spécialité est financée dans le cadre de la dotation habituelle (ou sur moyens propres).

Les demandes d'ouverture d'enseignements optionnels feront l'objet d'une procédure spécifique qui sera communiquée d'ici la fin du 1^{er} trimestre.

Pour la rectrice et par délégation,

La secrétaire générale adjointe en charge des politiques éducatives

Signée

Francette Dalle Mese